

Image not found or type unknown



SCI entre concubins non pacsés

Par **habeas**, le 17/03/2016 à 22:58

Bonjour,

Ayant acheté une maison en indivision, est-il possible de transformer cette propriété en SCI, ou cela ne se fait-il qu'à l'achat ?

Dans ce cas, en cas de décès du partenaire, le survivant concubin, s'il y a une SCI en démembrement, aura-t-il à payer une taxe sur l'usufruit de la part de son partenaire décédé, en attendant que le légataire en hérite ?

Merci de votre réponse.